



République Française
Département de la Marne
Canton de Bourgogne

Commune de
BOURGOGNE-FRESNE

SEANCE DU 30 aout 2021

Le trente aout deux mille-vingt-et-un à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Bourgogne-Fresne, légalement mis en place et convoqué le 23 aout 2021, s'est réuni à la salle de la Buissonnière, à Bourgogne-Fresne, sur convocation de Monsieur Nicolas HABARE, Maire.

Etaient présents tous les membres saufs : Messieurs Jean-Pierre PEREIRA et Emilien SOWA ainsi que Mesdames Yasmine MOUSSA-DELIEGE (qui a donné pouvoir à Madame Martine STEINMETZ), Florence PREVOTEAU, Caroline LUISIN.

Monsieur Mickaël DEGORRE est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 02 juillet 2021.

Vote contre : 1 voix contre

Monsieur HABARE informe Monsieur LEJEUNE que ses différentes remarques à la suite de la réunion du 02 juillet ne peuvent être prises en compte dans le compte rendu car elles sont arrivées après la réunion. Cependant, elles seront mises en annexe du présent compte-rendu.

DELIBERATIONS

1. Budget : décisions modificatives

Monsieur le Maire explique que cette modification intervient sur demande du trésor public.

Vote : une voix contre

2. Finances : Exonération de droit de place des forains pour l'année 2021

Lors du conseil du mois de juillet, la question a été évoquée, l'ensemble des conseillers était favorable pour cette démarche.

Monsieur le Maire en profite pour remercier les membres du comité des fêtes pour leur implication lors de la fête foraine.

Monsieur EDWIGE explique qu'il a fallu traiter un dysfonctionnement électrique sur le compteur forain depuis la fête. Celui-ci n'aurait pas été utilisé convenablement. Cela aurait généré une panne d'éclairage rue de la Croix Gilles, le problème a été signalé fin juillet. Mais n'a pas été traité immédiatement.

Pour l'année prochaine, cela pourrait-il être anticipé ? Une personne pourrait-elle être en charge de la vérification. Monsieur LABROUSSE dit qu'il s'en chargera.

Madame ROULOT LEGER demande si la personne devra être du comité des fêtes ou de la mairie ?

Monsieur HABARE dit qu'il faudra être plus vigilant mais ce n'est pas notre réseau, il faut en effet surveiller de près pour pouvoir gérer le plus rapidement possible.

Monsieur EDWIGE explique que ce problème date depuis la fin de la fête, la réparation n'a été faite que le 27 aout. Monsieur LABROUSSE explique que pour signaler toute panne nous sommes obligés de passer par internet du SIEM et que ce site ne fonctionnait pas durant l'été à cause de leur déménagement.

Vote : unanimité

3. Finances : Réduction des tarifs à la salle des fêtes de Fresne

La salle rencontre diverses pannes gênant la location, ce week-end les lumières des toilettes ont disjoncté en même temps que celle de la cuisine.

Monsieur LABROUSSE explique qu'il y a eu également des soucis de plomberie dans la cuisine.

Monsieur LABROUSSE a déjà commencé à démarcher des entreprises de maîtrise d'œuvre afin d'estimer les travaux à réaliser comme évoqué au dernier conseil.

Madame ROULOT LEGER demande si les travaux commenceront prochainement.

Monsieur le Maire répond qu'il faut déjà attendre les devis, monter les dossiers de subventions, mais cela devrait pouvoir se faire dans le courant de l'année 2022.

Monsieur le Maire reprend : au niveau de l'évier, cela pourrait être certainement la fosse septique.

Madame SANGNIER CORNU dit qu'il faut penser à la sécurité des gens, notamment au niveau de l'électricité.

Monsieur EDWIGE : il faut peut-être chercher une salle pour les personnes qui ont des réservations.

Madame SANGNIER CORNU se porte volontaire pour démarcher des mairies pour trouver des solutions.

Monsieur EDWIGE et Madame MUTZIG se portent volontaires pour aider Madame SANGNIER-CORNU.

Vote : unanimité

4. Ressources Humaines : création d'un poste au service technique

Monsieur le Maire explique les différentes tâches non récurrentes qu'il reste à faire (changement des mâts au Monument aux morts, implantation des poubelles, auto bloquant à Fresne, engazonnement du cimetière à Bourgogne, changement des arbres... etc.

Pour les arbres morts, nous allons voir avec le fournisseur car les arbres morts sont tous de la même espèce. Cela fait plusieurs fois que nous demandons au fournisseur de passer pour constater les dégâts.

Pour l'heure, nous sommes sur l'étude d'un emploi non permanent.

Madame ROULOT LEGER s'étonne d'un emploi non permanent vu le travail qu'il reste à faire. Sur la rue de la Libération rien n'est fait.

Madame SANGNIER CORNU explique lors de la réunion de bureau, il s'agissait d'un poste permanent, en début d'année nous avons voté un budget en prenant en compte les éléments budgétaires, il faut les respecter.

Madame MUTZIG demande des explications sur le fait que durant 3 semaines, nous avons eu un agent seul sur trois. Monsieur le Maire explique que lors du dernier recrutement, peu de candidats étaient qualifiés. De ce fait, la personne recrutée avait signalé qu'elle serait peu disponible cet été.

Monsieur le Maire rappelle également qu'auparavant, nous pouvions utiliser des produits phyto qui empêchaient la pousse massive.

Nous avons commis une erreur de mettre la fin de contrat du dernier contractuel à la fin juin au lieu de le mettre à la fin aout.

Pour rappel, une note devait être faite aux habitants.

Monsieur RIONDET explique que cela fait 20 ans qu'il habite la commune et qu'il a toujours fait les caniveaux devant chez lui. Pour les problèmes de pousse dans les caniveaux, il explique qu'il a mis du ciment entre les dalles et cela ne pousse quasiment plus.

Madame MUTZIG explique qu'avant tous les ans, il y avait des papiers pour faire des rappels aux administrés.

Madame STEINMETZ explique aussi qu'avant il y avait les maisons fleuries, quand l'équipe passait voir les maisons ils en profitaient pour relever aussi les maisons dont les devantures n'étaient pas entretenues

Monsieur le Maire demande si le conseil souhaite avoir une 3^{ème} personne au-delà du 30 septembre ? réponse : oui

Un conseiller propose qu'à moyen terme les agents pourraient faire du mulching, cela éviterait les allers retours.
Monsieur le Maire reconnaît qu'il reste des améliorations à faire.

L'idée est de prendre une personne durant une période d'un mois et de faire un point lors du conseil d'octobre.
Madame ROULOT LEGER signale qu'il y a autant de travail l'été que l'hiver.

Vote : contrat jusqu'au 30 novembre 2021.

Vote : unanimité.

AUTRES ORDRES DU JOUR

5. Point sur la rentrée des élus et des associations

Le Maire rappelle que l'événement aura lieu le 04 septembre de 9h à 12h au gymnase. Il précise que le pass sanitaire sera obligatoire durant la matinée et durant les activités. Les activités seront contrôlées aléatoirement.

Cette année, nous avons travaillé pour un partenariat avec une association d'Auménancourt pour proposer plus d'activités aux habitants.

La journée se terminera par un feu d'artifice à 22h précédé d'une retraite aux flambeaux, le tout aura lieu sur la commune déléguée de Fresne-les-Reims.

Madame ROULOT Léger fait remarquer qu'il y a beaucoup d'activités d'Auménancourt qui se concurrencent, cela ne risque pas de porter préjudice à notre association du village.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame STEINMETZ qui a été présente aux différentes réunions entre les deux associations, qui explique qu'il est vrai que certaines activités sont identiques mais d'autres se complètent comme notamment les cours de danse que nous n'avons plus sur notre village.

M Le MAIRE indique que le but de la démarche est de créer une dynamique pour qu'il y ait plus d'adhérents et plus d'activités proposées. Chaque association restait indépendante.

6. Point Ressources Humaines

Monsieur le Maire explique que la loi nous oblige à mettre en place des lignes directives de gestion au niveau des ressources humaines.

Monsieur le Maire demande des volontaires pour aider : Stella MUTZIG et Valérie BAUDOUIN-RIMBERT se portent volontaires

Monsieur le Maire fait un point sur le contrôle fiscal URSSAF qui a débuté à la fin de l'hiver : à ce jour le redressement sera d'au moins 7 500 euros. 10 000€ avaient été programmés au budget.

Monsieur le Maire fait un point sur le dossier des indemnités RIFSEEP et explique que les délibérations prises en 2017 ne sont pas bonnes et pas bien appliquées, cela joue en la défaveur des agents. Il faut travailler sur ce dossier et faire les délibérations adéquates.

7. Point voirie

Les plans du maître d'œuvre ont été distribués à chaque conseiller

Fin Juin, comprenant qu'il serait difficile d'obtenir un avis favorable du CIP Nord sans plans réalisés par des experts, Monsieur le Maire a mandaté un bureau d'étude pour reprendre les plans et croquis de la commission sécurité voirie. Grâce à la réactivité du maître d'œuvre, nous avons pu transmettre les plans début Aout au CIP NORD. Nous attendons leur retour au plus vite.

M Le Maire explique que nous aurions dû faire appel à un maître d'œuvre dès l'automne dernier.

Monsieur EDWIGE explique que les plans ont été vus et validés en commission.

Monsieur EDWIGE précise qu'il s'agit d'un travail d'équipe et qu'il n'avait pas besoin de solliciter le maître d'œuvre car les plans de M BONHOMME étaient déjà très bien.

Monsieur BONHOMME trouve que les plans ne correspondent pas à la volonté de la commission. Le département était d'accord avec les décisions de la commission et qu'il n'y avait pas besoin d'un bureau d'étude pour faire du recopiage.

Sur Fresne : M Le Maire fait remarquer que ce sont strictement les plans de la commission. M EDWIGE s'interroge sur le fait que le maire ait fait refaire les plans par le maître d'œuvre. Monsieur le Maire explique que le dossier de tous les aménagements est unique : si un carrefour ne convient pas, le dossier est bloqué dans son intégralité.

Sur Bourgogne : Monsieur le Maire a fait ajouter la rue du Faubourg de Reims dont le souci est le manque de trottoirs, les véhicules entrant sur Bourgogne devront passer à gauche.

Sur le carrefour rue E GOVIN : on a été obligé de descendre le passage piéton.
Madame MUTZIG demande qu'un passage piéton soit ajouté rue Saint Etienne, le Maire est d'accord.

Le Maire explique que sur la rue de la Libération, la première chicane ne sera pas faite cette année : a priori cela gênerait le chemin pour entrer dans le chemin longeant le domaine, la solution serait de tailler dans le domaine pour aménager l'entrée du chemin. Cet équipement sera revu l'année prochaine.

Pour ce qui est du carrefour entre la rue de Loivre et la rue de la Libération : le carrefour n'est pas droit, il y a le déport le plus marqué que possible tout en respectant la norme. Monsieur BONHOMME demande à voir le maître d'œuvre car il n'est pas d'accord.

Monsieur EDWIGE est d'accord avec le Maire sur les dires du maître d'œuvre pour la taille maximal du déport.

A présent le carrefour est une priorité à droite.

Monsieur EDWIGE explique qu'il s'est positionné sur le carrefour la veille au soir, beaucoup de voitures ne respectent pas la priorité à droite.

Monsieur le Maire rappelle les règles du code de la route. Une priorité à droite ne comporte ni panneau ni marquage.

M LE MAIRE explique que les places de stationnement rue de la libération ont certainement été inversées par le maître d'oeuvre

Monsieur RIONDET demande s'il est possible de mettre des panneaux avant de faire les travaux.

Monsieur le Maire explique que Monsieur EDWIGE a la charge de ce dossier.

Monsieur EDWIGE dit il aurait été bon de revoir le maître d'œuvre.

Madame MUTZIG demande si les choses sont modifiables ? Le Maire répond que oui.

Monsieur RIONDET demande si le maître d'œuvre pourrait-il être présent à la prochaine commission.

Monsieur le Maire explique que le maître d'œuvre a déconseillé de mettre des plots sur les places de parking, il pense suivre cet avis.

On pourra toujours revoir en 2022 pour en rajouter. Il est toujours plus facile de faire des choses en plus que de les détruire.

On va également retravailler avec le radar pédagogique.

Nous ferons un premier bilan à 2022.

Monsieur EDWIGE : l'idée majeure est de faire réduire la vitesse des camions.

Monsieur LEJEUNE pose une question concernant les plots délimitant des places de stationnement : celui de la sortie si on met du gravillon, comme les emplacements sont souvent libres, les véhicules risquent de rouler sur les emplacements et cela va faire du bruit.

Monsieur le Maire répond que c'est un risque, mais si on a trop de béton et chicanes, les véhicules se déporteront et rouleront beaucoup trop vite mais sur l'avenue Manichon.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il n'y a jamais eu de plans sécurité aussi ambitieux pour le village.

Elodie ROULOT LEGER demande s'il est possible d'avoir une interdiction de poids lourd ?

Réponse : Cela n'est pas possible.

Madame VARLET propose de mettre un feu rouge ?
Réponse : C'est 10 000 euros par feu rouge.

Monsieur LEJEUNE explique que la situation est en train de pourrir.
Le Maire lui répond que nous débutons sur ces sujets, nous aurions dû prendre un maitre d'œuvre dès le début pour qu'il travaille avec la commission dès l'hiver dernier. Nous sommes sur de multiples réglementations complexes que nous ne pouvons pas entièrement maîtriser

Madame ROULOT-LEGER fait remarquer que l'équipe est là depuis seulement un an et que le problème de la rue de la Libération ça fait plus de 15 ans que ça dure.

Madame IVALDI propose que le maitre d'œuvre vienne à la commission voirie pour que la commission puisse dire ce qui ne va pas, et que le maitre d'œuvre explique ses plans.

M Le Maire ainsi que M EDWIGE vont contacter le maitre d'œuvre pour réaliser une réunion avec la commission voirie au plus vite

8. Point impôts

Le Maire propose de modifier l'exonération de taxe foncière afin de gagner un peu de trésorerie, le conseil est d'accord pour passer cette délibération au prochain conseil.

9. Passage du chrono champenois

Le Maire explique que le passage aura lieu le 05 septembre, ils cherchent encore quelques éclairés.

10. Appel à projet commercial

Le Maire explique le dossier du Proxi. L'audience a eu lieu le mercredi 25 août, la mise en délibéré est pour le 22 septembre.

Monsieur le Maire propose qu'un groupe de travail se mette en place pour choisir le nouveau locataire
Il faudrait monter une équipe pour monter le dossier d'appel à projet : Valérie BAUDOIN-RIMBERT, Gilles LABROUSSE, Martine STEINMETZ.

Madame ROULOT-LEGER : des mises aux normes à faire ? C'est l'avantage du bail commercial, ça peut être à charge du locataire.

Madame VARLET : un arbre pousse devant la porte, il faudrait que les employés communaux passent le retirer.
Si le commerce marche bien ça peut faire jusque 400 à 500 000 euros de chiffre d'affaires par an.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les conseillers des dates des prochaines élections et leur demande de bien vouloir être présent pour tenir les bureaux de vote.
- Madame ROULOT-LEGER demande s'il est possible en haut de rue de Choquelaine de mettre un panneau priorité à droite car les véhicules coupent la priorité et de mettre un passage piéton au croisement de la rue du faubourg de Reims et l'avenue du docteur Manichon. Monsieur le Maire répond que dès que l'entreprise de marquage au sol viendra, cela pourra être fait.
- Madame VARLET demande que les panneaux priorités à droite soient mis, oui cela sera vu avec Monsieur EDWIGE.
- Monsieur DEGORE explique que les personnes qui sortent de la rue du proxy n'ont pas de visibilité, serait-il possible de faire un miroir. Oui c'est en cours de réflexion avec le maitre d'œuvre.

- Monsieur LEJEUNE demande : combien le maitre d'œuvre prend pour les plans. Monsieur le Maire lui répond que ça a été passé sur le budget du bas de la rue de la libération donc pour le moment, nous n'avons pas de prix.
- Monsieur EDWIGE fait remarquer qu'il n'y avait pas besoin de prendre de maitre d'œuvre et que M Le Maire l'avait décidé seul dans la précipitation.

Fin de la réunion : 22h00

HABARE Nicolas

MUTZIG Stella

LABROUSSE Gilles

SANGNIER-CORNU Carole

EDWIGE Raymond

MOUSSA-DELIEGE Yasmine

DEGORRE Mickaël

IVALDI Corinne

SOWA Emilien

VARLET Marie-Noëlle

LEJEUNE Pascal

BAUDOIN-RIMBERT Valérie

BONHOMME Alain

ROULOT-LEGER Elodie

PEREIRA Jean Pierre

RIONDET Christian

STEINMETZ Martine

PREVOTEAU Florence

LUISIN Caroline

Commentaires sur la présentation du volet paysager de l'unité de méthanisation SAS

METHABAZ au lieu-dit « le cri » en date du vendredi 02 juillet 2021

0000000000

En présence de monsieur LIESCH, président de la SAS METHABAZ, du chef de projet et de l'avocat de Méthabaz.

Le thème du volet paysager a été abordé en l'absence de son concepteur, l'agence KNEIP, qui n'est pas professionnelle paysager mais maître d'œuvre en bâtiment comme l'indique le powerpoint soumis au conseil.

Son profil facebook ne mentionne d'ailleurs aucune expérience de paysagiste.

En résumé, aucun paysagiste n'était présent ce jour.

Ce document minimaliste, distribué au tout début de la réunion, ne nous permet pas de prendre connaissance de ce qui est le propos de cette présentation.

Il en va de même des recommandations écrites de la DREAL d'ailleurs.

Si l'on en croit Mr LIESCH qui déclare « nous n'avons rien à cacher » il ne s'agit pas de « cacher la misère » mais de créer une unité paysagère harmonieuse et installer un rideau de verdure.

Cela ne se fera que d'un côté du site vers la moitié de la commune ; l'autre moitié est ignorée.

Premièrement : le choix des essences d'arbres ressemble à un plagiat de catalogue plutôt qu'à une réflexion sur les essences qui trouveraient un terrain favorable dans une terre principalement calcaire ; aucune étude de ph n'est présentée dans le dossier. Un véritable paysagiste y aurait pensé car certaines des essences annoncées ne sont pas adaptées à un sol calcaire, voire même à la région.

Deuxièmement : la création d'un merlon ne constituera pas la solution à une bonne installation de ce rideau paysager.

Soumis au vent desséchant et des chaleurs de plus en plus élevées, constitué de la terre extraite sur le chantier (donc calcaire), il n'est pas de nature à permettre le bon développement de végétaux pas tous adaptés au sol présent.

Troisièmement : certaines essences sont allergènes !

En plus de la pollution atmosphérique de METHABAZ !

Quatrièmement : la garantie de bon entretien de ce rideau vert et de sa pérennité n'est pas assurée.

Cinquièmement : « ce rideau de verdure apportera également la vie au-delà de l'esthétique » est simplement du « green-washing ».

Qui peut croire à une telle fable énoncée par une officine totalement incompétente.

Il ne faudra pas manquer de vigilance face à cette nouvelle attaque contre « le bien vivre »
Nous attendons « le mieux vivre » de la campagne des élections municipales.

Je vous remercie d'avoir consacré quelques instants à la lecture de ces commentaires dictés par des inquiétudes sur l'avenir de la commune de Bourgogne-Fresne et de ses voisines.

Je demande que ces observations soient annexées au compte-rendu de cette réunion et du conseil municipal qui a suivi.

Pascal LEJEUNE

Le 05 juillet 2021
